

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

A quel prix on prêche l'Evangile

Nous avons des traités avec la Chine qui assurent la liberté des missionnaires. Par le bénéfice de ces traités, on ne les tue plus, du moins le gouvernement chinois n'y met plus la main. Mais la lettre suivante prouve que la persécution n'a pas cessé, et que, dans cet état de paix où l'on est, les missionnaires ont encore besoin d'un courage qui va jusqu'au sacrifice de la vie. Nous tirons cette lettre émouvante du dernier cahier des *Annales de la Propagation de la foi*.

S. DESQUERES.

MISSIONS D'ASIE.

CHINE.

PRÉFECTURE APOSTOLIQUE DU KOUANG-TONG ET DU KOUANG-SI.

Maintes fois déjà nous avons signalé l'insuffisance des traités de 1860 pour assurer la liberté religieuse aux missionnaires et aux chrétiens de la Chine. Si ces traités ont pu jusqu'ici prévenir le retour des persécutions générales, leur inefficacité est notoire quand il s'agit d'empêcher les persécutions locales excitées par le caprice des mandarins, la haine des lettrés ou les préjugés de la multitude.

En voici un nouvel exemple. Au mois d'octobre 1867, un missionnaire français a été arrêté dans la province de Canton, et retenu quatorze jours prisonnier. Il n'a dû son élargissement qu'à la courageuse et persévérante énergie du consul anglais Sow-tao, gérant du consulat français en ce lieu. Le récit suivant a été adressé par le missionnaire lui-même à Mgr Guillemin.

Lettre de M. Verchères, de la Congrégation des Missions-Étrangères, à Mgr. Guillemin, préfet apostolique du Kouang-Tong et du Kouang-si.

Tai-yong, le 26 octobre 1867.

Monseigneur, "Je pense que Votre Grandeur aura reçu la lettre que j'ai eu la joie de lui écrire le 21 de moi. Je n'avais alors qu'un chiffon de papier à ma disposition, et ma main, serrée par les fers durant quatorze jours, pouvait à peine tenir la plume. Aujourd'hui, me voilà revenu à peu près à mon état ordinaire, et le premier usage de mes forces est pour vous faire connaître les causes de mon arrestation et les divers incidents qui l'ont accompagnée.

Bien des fois j'ai eu le plaisir de vous entretenir de la petite chrétienté de Hien-yong. Formée depuis peu d'années seulement, située au milieu des montagnes presque inaccessibles, elle ne comptait que 40 à 50 chrétiens au moment de mon arrivée. Depuis, grâce à Dieu et au séjour assez souvent répété que j'ai taché d'y faire, le nombre des fidèles s'est élevé jusqu'à 130, tous hommes de foi et de pratique, mettant le bonheur d'appartenir à Dieu bien au-dessus de tout autre bonheur. Des progrès si rapides ne pouvaient être obtenus sans que le démon jaloux ne fit tous ses efforts pour les arrêter, et même pour détruire la chrétienté naissante.

A trois lieues de Hien-yong, au pays de Tai-yong, où je résidais habituellement et où je compte un certain nombre de chrétiens, se trouve une famille nombreuse, composée de mauvais sujets, qui, voyant la position inaccessible de Hien-yong, résolurent de s'en emparer pour en faire un repaire de voleurs. Entrepris d'une exécution d'autant plus difficile, que les mandarins ne vont jamais dans ces montagnes, et que, chacun se rendant justice, c'est toujours la raison du plus fort qui l'emporte. Ils s'adressent d'abord aux chrétiens, auxquels ils suscitent une mauvaise affaire, afin de leur enlever leurs champs et de les éloigner de leur localité. Mais ceux-ci demeurent inébranlables, et repoussent toute proposition capable de compromettre leur dignité.

Dans l'espoir de venir plus facilement à bout de leur entreprise, les païens songent alors à se rendre maîtres du missionnaire. Je ne fus pas longtemps sans être prévenu de ce dessein; mais, tant de fois j'avais entendu de pareilles menaces, tant de fois j'avais traversé le village sans mauvaise rencontre, que je pouvais regarder le danger, s'il existait réellement, comme bien éloigné.

Sur ces entrefaites, M. Tardy se rendait à ce village même de Hien-yong et, comme depuis quelque temps je n'avais vu ce confrère, je tenais à ne pas perdre l'occasion de le rencontrer. Je me propose donc d'aller de Tai-yong le rejoindre à Hien-yong. J'entre à la chapelle pour ma petite prière, selon l'usage de nos chrétiens, je me recommande à la bonne Mère, et me voilà parti avec mon domestique et deux hommes qui m'accompagnent.

J'étais à peine sorti de la chapelle, que mon départ était signalé aux païens. Arrivé en face de leur village, je vois accourir à moi cinquante ou soixante hommes, brandissant leurs lances, et ne dissimulant rien de leur projet.

Mes chrétiens me pressent de fuir. Je hâte le pas : je mets, entre moi et les gens qui me poursuivent, une rivière assez profonde. Mais bientôt il me parut impossible de leur échapper. Renvoyant alors mes compagnons, et leur recommandant de pourvoir à leur propre sûreté, je retourne sur mes pas et me présente aux païens.

— Me voici, leur dis-je. Puisque c'est à moi que vous en voulez, je vous suis.

— L'un d'eux me saisit par la longue tresse de mes cheveux, un m'arrache mon bâton ferré, et m'en décharge sur les épaules des coups redoublés, tandis que les deux autres, armés de coutelas, me frappent rudement. Ce traitement brutal, qui dura cinq minutes environ, était accompagné d'injures et de menaces.

— Il faut le tuer, disait l'un.

— Comme il a la peau dure, remarquaient quelques autres.

— Crevons-lui les yeux, ajoutaient ceux-ci, afin qu'il ne nous échappe pas.

C'est ainsi que j'arrivai au village, où je fus accueilli par les vociférations d'une multitude ameutée.

Mon domestique, qui avait été arrêté en même temps que moi, et avait reçu de telles meurtrissures qu'il ne pouvait presque plus parler, ne tarda pas à me rejoindre.

Dès que le calme se fut un peu rétabli, je pris la parole, et m'adressant à Siong-Kit, le chef de la bande.

— Pour quelle raison, lui dis-je, m'as-tu fait arrêter ?

— J'ai eu à traiter avec les gens de Hien-yong, lui répondit-il.

— Et en quoi cela peut-il me concerner ? Je ne porte pas le même nom de famille que les gens de Hien-yong ; d'après la loi du pays, tu n'as pas le droit de m'arrêter.

— Pour les autres pays, c'est possible, répondit un des assistants ; il n'en est pas de même ici. Quand les colériers sont en faute, c'est le maître qu'on doit frapper ; si le peuple agit mal, c'est au mandarin qu'il faut s'en prendre ; puisque les chrétiens sont coupables, c'est le Père qu'il faut punir.

— Et là-dessus le Chinois qui s'était emparé de mon bâton de voyage, me frappe avec fureur et à plusieurs reprises. Les coups furent tels, qu'au dire des païens, j'en deviendrais certainement impotent pour le reste de mes jours si je n'en mourais pas. Fut-ce illusion de ma part, ou bien les coups portèrent-ils sur mon scapulaire ? toujours est-il qu'en appliquant alors la main sur la poitrine, je ne pus en découvrir les traces.

Cependant on apporte des menottes, on y enserme mes mains, qu'on assujettit au moyen d'un gros cadenas ; puis l'on me fait monter dans une chambre où des cepts ont été préparés. Ces cepts sont formés de deux pièces de bois, longues chacune d'environ 1 m. 50 cent., et à l'extrémité desquelles est ménagée une ouverture. On m'y introduit les pieds, qu'on serre au moyen d'une cheville s'enfonçant de bas en haut. Et comme ces précautions ne suffisaient pas, mes persécuteurs prennent les longues tresses de mes cheveux et les font passer par les fentes du plancher, de manière à les attacher en bas et à me fixer presque sans mouvement.

La nuit était venue. Votre Grandeur peut se figurer quels tristes moments je dus passer dans ce réduit ténébreux, géant dans la posture la plus pénible et livré aux anxiétés, aux préoccupations qui devaient naturellement assiéger mon esprit. J'avais les épaules et les bras brisés ; j'essayai de m'étendre un peu sur la planche, mais les cepts et les menottes ne me permettaient pas même de prendre ce faible soulagement. Dans cet état de souffrances, je m'adressais à Celle que nous appelons si justement notre Mère et le refuge du malheureux. Je me disais en moi-même : "Daniel a bien été sauvé de la fosse aux lions. Je ne saurais sans doute me comparer en rien à un prophète ; mais, depuis que Notre-Seigneur nous a, sur la croix, donné sa Mère pour être là nôtre, nous avons réellement au ciel la plus tendre et la plus puissante des mères. Je n'ai qu'à mettre en elle ma confiance, et je ne serai pas confondu." Et, en effet, à ce souvenir, l'horreur des ténèbres semblait s'éloigner ; le calme et la paix renaissaient dans mon cœur ; et, au milieu même de ce repaire de voleurs où tout était à redouter, je sentais que je n'avais rien à craindre, qu'il ne m'arriverait quo ce que Dieu voudrait, et cela pour mon plus grand bien.

Vers minuit des vociférations se font entendre, et la foule vient investir la maison.

— Où est-il ce diable d'étranger ? qu'on nous le donne, et nous verrons bien s'il est aussi insensible qu'il paraissait l'être hier.

Au moment de mon arrestation, on avait supposé que je connaissais la magie *tou-tac*, science au moyen de laquelle celui qui reçoit des coups n'a qu'à fixer son attention sur un objet quelconque, et dès lors ce n'est plus sur lui, mais bien sur cet objet que tombent les coups. Chacun veut me frapper et demande la clef de la chambre où j'étais retenu prisonnier. Je me recommandai de nouveau à la Sainte Vierge.

Le gardien refusa l'entrée, et après bien des disputes et des vociférations, le bruit cessa. Les geôliers (toute fois, j'ajoute que la prison n'était pas assez sûre, ou virent mes cepts et me conduisirent en un autre endroit. Là, après m'avoir remis les cepts, après s'être bien assurés que je ne pouvais leur échapper, ils allèrent se coucher dans la chambre située au-dessus de la mienne. Pour moi, accablé de fatigue et de sommeil, ne pouvant plus me soutenir, je m'endormis profondément. Lorsque je m'éveillai, il était grand jour. Je voulus me mettre à genoux pour remercier le bon Dieu du sommeil réparateur qu'il m'avait accordé ; mes pieds et mes mains emprisonnés me refusèrent leur service.

Le bruit de mon arrestation était arrivé rapidement jusqu'à Hien-yong, où se trouvait M. Tardy. Les chrétiens prirent aussitôt les armes. Ils voulaient venir en masse pour me délivrer.

— Le Père a été pris, disaient-ils. A quoi bon maintenant une chapelle et des chrétiens ? Allons le délivrer ou mourir avec lui !

Le dessein était généreux, mais imprudent. En cas d'échec, que serais-je devenu, livré à la merci de gens furieux qui n'auraient pas manqué de me faire payer chèrement la tentative dirigée contre eux ? M. Tardy le comprit. Il engagea les chrétiens à déposer les armes, les assurant que lui-même allait prévenir M. Caine, consul anglais à Sow-tao, et gérant du consulat français en ce lieu. Il partit en effet.

J'étais toujours attaché à ma chaîne les mains et les pieds liés. On comprend tout ce que cette position avait de gênant pour moi. Je m'aperçus bientôt qu'au moyen de certaines précautions on pouvait encore s'habituer aux cepts. C'était toute une étude à faire, mais une étude qui apportait toujours à mes souffrances quelque léger soulagement. Quant aux menottes, impossible d'en alléger le poids ou d'en diminuer la gêne ; il m'était surtout pénible d'être obligé de recourir à des étrangers pour toutes les choses dont j'avais besoin. C'était de la main de mes gardiens que je recevais le peu de riz que l'on me donnait, quelquefois une ou deux patates, tout juste ce qu'il fallait pour m'empêcher de mourir de faim. De leurs mains encore, je devais recevoir les petites services personnels dont je ne pouvais me passer. Mais que de refus on de paroles rebutantes n'avais-je pas à subir !

Dévoré par la soif, je m'adressai un jour à celui de mes gardiens qui me paraissait le moins dur, pour lui demander une tasse d'eau. Il me la refusa.

— Tiens, lui dis-je, voici une chaînette d'argent, seul objet qui m'ait été laissé lors de mon arrestation. Prends-la, et donne-moi un peu d'eau.

Le Chinois accepte avec empressement ; mais, au lieu de me donner l'eau que je lui demandais, il me présente sa pipe, en me disant :

— Que le Père fume un coup ; je ne puis lui donner de l'eau, elle est trop fraîche, elle lui ferait mal.

Et je dus me montrer satisfait.

Une autre fois, on me refusa également un peu de paille pour reposer mes épaules brisées de coups et de lassitude. Tout ce que je pus obtenir, ce fut un misérable lambeau fait de ce que je niais quelle écorce d'arbre et bien insuffisant pour me garantir du froid. Enfin, la nuit, au lieu d'apporter quelque trêve à mes souffrances, ne faisait que les augmenter. C'est alors surtout que je sentais la privation de mes mains, quand, assailli d'une nuée de moustiques, je n'avais aucun moyen de me soustraire à leurs piqures.

Ainsi se passaient mes jours et mes nuits. J'éprouvais tout ce que la dureté chinoise sait préparer de rigueurs et de souffrances aux malheureux prisonniers. Mes recréances ne perdaient pourtant pas de vue le bénéfice qu'ils espéraient tirer de leur capture. Ils vinrent me proposer, comme condition de ma délivrance, d'écrire à mes chrétiens pour les engager à céder ce qui leur était demandé. Je me gardai bien de le faire ; c'eût été abandonner le pays à nos ennemis, et fuir honteusement devant la persécution.

— Non, leur répondis-je hardiment, je ne puis faire cela. Vous avez ce qui est à vous. Quant à ce qui ne vous appartient pas, je ne puis vous le donner.

Cette réponse me valut de nouvelles insultes et de nouvelles menaces. Un païen d'un village voisin offrit un buffle à celui de mes geôliers qui prendrait sur lui de me mettre à mort. Ce moyen tu repoussas comme compromettant pour la localité. D'ailleurs on craignait une attaque de la part des chrétiens, qui se rassemblaient de toutes parts, et le village païen manquait d'argent. On jugea donc plus à propos de me vendre, et d'employer la somme à se procurer des armes et des munitions. On chercha des acheteurs ; il se présenta plusieurs individus qui ne demandaient pas mieux que de conclure le marché, dans l'espoir de me revendre avec bénéfice. Je fus

vendu deux cents piastres, c'est-à-dire environ douze cents francs.

Je devais partir avec mes nouveaux maîtres la nuit suivante, et déjà tous les préparatifs du voyage étaient faits, lorsque tout à coup un mandarin, suivi de douze satellites, se présente à Tai-yong, venant de la part du consul anglais de Sow-tao, réclamer un missionnaire français, incarcéré depuis quelques jours par les habitants du pays.

L'apparition subite de ce mandarin, en un lieu où depuis vingt ans on n'avait vu aucun représentant de l'autorité administrative, jeta la consternation parmi les habitants.

— Eh quoi ! disaient-ils, faut-il que, pour un diable d'étranger, nous soyons soumis aux exigences et aux perquisitions des mandarins !

Néanmoins, il fallut d'abord défrayer le mandarin et sa suite, chose toujours dispendieuse. Il fallut ensuite rompre le premier marché conclu à mon encontre, et payer une assez forte indemnité. Mais, lorsqu'on aborda la question de ma mise en liberté, comme si la possession d'un homme eût été pour ces païens d'un prix infini ou l'objet de quelque idée superstitieuse, ils se formèrent aussitôt en corps de défense, déclarant que pour rien au monde, ils ne consentaient à mon départ. Force fut donc au mandarin de se retirer avec les gens de sa suite, et ma position devint plus fautive et plus précaire qu'auparavant.

Dès lors, on ajouta à ma captivité tout ce qui pouvait l'aggraver. La nourriture fut plus rare, les geôliers se montrèrent plus durs, le chrétien qui partageait ma captivité fut rudement frappé. Les paroles qu'on m'adressait prenaient un caractère de plus en plus prononcé d'aigreur et de malveillance. J'entendais un païen dire à ses compagnons : " Nous avons dépensé tant d'argent pour recevoir le mandarin, qu'il nous faut une vengeance. Infligeons au Père le supplice de la pendaison. "

En d'autres termes, il s'agissait de me lier les pouces derrière le dos, et de me suspendre par la corde qui attachait mes mains. Un autre proposait de me dépouiller de mes habits ; un autre encore de m'appliquer le cercle de bambou, c'est-à-dire de me ceindre la tête d'un cercle de bambou qu'on serre avec des cordes, jusqu'à ce que le sang sorte par les yeux, les narines et les oreilles.

Un quatrième s'approchant de moi, me disait : " Le Père connaît-il tel endroit, dit précipice ? Eh bien ! tel est là que nous le précipitions, si le mandarin vient encore nous tourmenter. "

Un cinquième me demandait quel genre de mort je préférerais, si j'aurais grande répugnance à être enterré vivant.

Tels étaient les propos dont j'étais l'objet du matin au soir. Votre Grandeur pensera peut-être que ce n'était là que des menaces. Oui, menaces alors, mais qui d'un moment à l'autre, pouvaient se changer en réalité, comme nous l'avons vu, il y a trois ans, lorsqu'un de nos chrétiens fut enterré vivant par son propre frère païen, et comme me le faisait craindre le caractère brutal et féroce de ces gens-là.

Au milieu de ces menaces et de ces perplexités, mon recours était en Dieu et en l'ange Vierge Marie ; et, à chaque peine nouvelle, je sentais aussi la consolation et l'espérance entrer dans mon cœur. Il se rencontra même une personne compatissante qui s'efforça d'adoucir mes souffrances. C'était une bonne vieille femme, belle-sœur de l'homme qui m'avait fait arrêter.

Un soir, sans monter jusqu'à moi, elle me demanda si mon père et ma mère vivaient encore. Sur ma réponse affirmative, elle ajouta aussitôt :

— Que cette pauvre mère est à plaindre ! comme elle va pleurer lorsqu'elle apprendra tes misères !

En disant ces paroles, elle appela son petit-fils, et m'en voya par lui quelque chose à manger. Je n'avais encore rien pris de la journée ; ce soir-là du moins je ne souffris pas trop de la faim. Plus tard je l'entendais dire à sa belle-sœur :

— Pourquoi avoir arrêté ce Père ? Si nous avions quelque pouvoir, nous autres femmes, nous aurions bientôt fait de le délivrer. Faisons au moins ce que nous pouvons pour adoucir ses peines.

Et en même temps, elle se mit à allumer un petit feu de paille, dont elle entre tint la fumée, afin de chasser les moustiques qui me dévoraient. Attention bien précieuse pour moi, et à laquelle, dès ce moment, elle ne manqua plus. Quelquefois son fils venait l'empêcher de me rendre ce service ; mais, elle, toujours constante dans son dévouement :

— Laissez-moi faire, lui disait-elle. Sa pauvre mère est si malheureuse ! Si jamais tu te trouvais dans la même position, je serais trop contente que quel'un eût la même attention pour toi.

Je trouvais une consolation bien douce à songer que c'était à la pensée et en considération de ma vieille mère, que je devais cet adoucissement à mes maux et des nuits moins pénibles.

Six jours déjà s'étaient écoulés. Le

13 octobre, un autre petit mandarin arriva, accompagné d'une vingtaine d'hommes, afin de me faire mettre en liberté.

M. Caine, ayant appris que j'étais toujours retenu dans les fers, avait envoyé la canonnière anglaise le *Bustard*, avec le commandant Johnson, jusqu'à la sous-préfecture de Rei-ong, demander raison de mon emprisonnement ; le mandarin avait dû s'exécuter. Malheureusement encore cette troupe de vingt hommes était trop peu aguerrie pour faire quelque chose de sérieux en ma faveur. A son approche, le trouble et la confusion se mirent dans le village.

— Les uns disaient : " Il faut s'arranger ; les mandarins vont venir avec plusieurs centaines de soldats, et ils ravageront tout le pays. "

Les autres acheminaient au contraire me dire : " Te relâcher ! Non, jamais ! Nous avons peut-être fait une folie en te prenant ; mais, puisque tu es entre nos mains, il faut que tu y restes. Plutôt manger ta chair que te laisser partir. "

Les saisissement en même temps deux de mes chrétiens, venus de loin pour traiter de ma délivrance. Ils leur lient fortement la tête contre le sol, les frappent avec rage, et les laissent à demi-morts, sans que les satellites du mandarin osent prendre leur défense. Voyant l'insuffisance de leur présence, ces satellites se disposent à partir, en annonçant toutefois qu'on aura bientôt de leurs nouvelles, et qu'une affaire si grave ne peut se terminer ainsi. La frayeur alors se répand dans le village, et tout le monde prend ses précautions ; pendant la nuit, on conduit sur les montagnes les buffles, qui sont les principales richesses du pays, on transporte les plus jeunes enfants chez les parents éloignés, et chacun songe à sa propre sûreté.

Les deux chrétiens, saisis et fustigés la veille, étant revenus à eux, me prièrent et me firent prier de vouloir bien entrer en accommodation, afin de sauver leur vie et la mienne. Cette demande venait-elle d'eux seulement, ou bien leur avait-elle été suggérée par les païens ? Je ne sais ; mais ceux-ci commençaient à craindre pour eux-mêmes, et toutes les femmes se répandaient en larmes et en supplications pour obtenir que la paix fût faite. Il n'y avait plus à tergiverser ; les païens consentirent à traiter.

Tout en brisant mes fers et en me rendant la liberté, ils tâchèrent de ne point oublier leurs propres intérêts. Ils me demandèrent de leur consacrer, avec caution, une somme de deux cent piastres ; et pour mettre de leur côté quelque apparence de justice, ils s'engagèrent à me céder, moyennant cette somme, un certain nombre de champs cultivés. Sous la pression de la force, je dus subir ces exigences ; d'autant plus que les deux chrétiens, pris en venant plaider ma cause, me suppliaient de ne point prolonger leurs souffrances par mon refus. Je m'engageai donc à fournir les deux cents piastres ; après quoi mes fers tombèrent ; le lendemain, 20 octobre, fête de la Pureté de la très sainte Vierge, j'étais en liberté, je retrouvais mes chrétiens heureux de voir une réparateur au milieu d'eux et de sacrifier tout ce qu'ils avaient de meilleur pour me recevoir.

Voilà, Monseigneur, les principales circonstances de ma captivité et de ma délivrance.

C'est un samedi qu'arriva pour la première fois le petit mandarin chargé de me défendre ; la seconde troupe envoyée par le sous-préfet arrivait encore un samedi ; enfin c'est le jour consacré à honorer la pureté de l'Immaculée Mère de Dieu, que je fus rendu à la liberté ; comme si Dieu eût voulu me montrer que c'est par les mains de Marie qu'il faisait venir à moi les différents secours que j'ai reçus pendant ma captivité. C'est bien elle, en effet, qui est la mère du missionnaire abandonné ; c'est à elle aussi, j'aime à le redire, que je dois cette tranquillité d'esprit qui ne m'a pas quitté dans les épreuves. Pour la remercier, j'ai fait à Notre-Dame de Fournière, dont j'avais autrefois visité avec bonheur le sanctuaire, quelques promesses que ma bonne et digne mère, j'en suis bien sûr, acquittera fidèlement en mon nom.

Quant à ce qui touche plus particulièrement notre mission, j'avoue, Monseigneur, que je suis honteux de vous parler de ma rangon, sachant combien déjà vous êtes surchargé pour la construction de l'église de Canton, et pour toutes les autres œuvres que vous avez à soutenir. Mais j'espère que la bonne Vierge, qui est venue à mon aide d'une manière si spéciale dans toutes les circonstances de cette persécution, voudra bien encore vous donner les moyens de m'affranchir de mes dettes, sans que cela nuise en rien à vos entreprises. Ce qui me chagrine le plus là dedans, le dirai-je ? c'est que les païens de Tai-yong, l'heure du danger passée, refusent de céder les champs qu'ils avaient offerts eux-mêmes, tout en gardant notre argent. Aussi n'y avait-il qu'une voix dans les environs pour regretter la paix que j'avais conclue ; on espérait que les mandarins seraient venus détruire le village et disperser des gens qui, de tout temps, ont mérité la haine

de leurs voisins.

Quoi qu'il en soit, je pardonne volontiers l'injure personnelle qui m'est faite ; mais, pour la sécurité de nos chrétiens et pour la mienne à l'avenir, il me paraît nécessaire que la question soit portée à la connaissance du consul de France.

Laissez-moi, Monseigneur, remettre le soin de cette affaire entre vos mains, heureux de savoir que votre bonté ne me fera pas défaut, plus heureux encore de bientôt vous revoir et de jouir avec vous du progrès des travaux que Votre Grandeur a entrepris et soutient si courageusement pour la gloire de Dieu et la propagation de l'Evangile.

C'est dans ces sentiments que, vous renouvelant l'expression de mon respect et de ma reconnaissance, j'aime à me dire,

de Votre Grandeur,
Le très humble et affectionné missionnaire,
VEUCHÈRE.

de la Congrégation des Missions-Étrangères.

Le fouet pédagogique.

Voici un véritable petit chef-d'œuvre. Nous le tirons du *Journal de la Nègre*, et nous le jugeons propre à terminer la discussion qu'il résume et tranche avec autant de bon sens que d'esprit. L'auteur de cette pièce voudra bien pardonner à l'ami qui nous a livré le secret des initiales.

LOUIS VEUILLIOT.

LE FOUET À CLAMECEY.

On a fait grand bruit de l'affaire des Jésuites de Bordeaux. Les quelques coups de fouet administrés à un mauvais élève, ont retenti dans tout l'univers civilisé. Une peau d'âne sur un tambour n'aurait pas produit plus de tapage. C'est pour le jeune drôle une belle entrée dans le monde ? S'il a du cœur, il doit être fort reconnaissant d'abord à son père qui lui a ouvert un pareil dossier, ensuite aux journaux qui en ont exhibé toutes les pages.

Je ne suis pas plus partisan qu'un autre des châtimens corporels. Elève et ancien professeur du petit séminaire, je déclare que, dans l'espace de huit ans, à part quelques taloches arrachées à l'impatience, je n'ai jamais vu infliger de correction manuelle.

Il n'en est pas de même des six années que j'ai passées au collège de ma ville natale. L'université, qui fait tant la sucrée aujourd'hui, n'y allait pas de main morte. Je ne sais si c'était partout de même qu'à Clamecy, mais là on avait atteint la perfection du genre. Si mes mains ne sont pas plus habiles, ce n'est pas la faute des patoches qu'elles ont reçues, et j'étais dans les bonnes grâces de mon principal, dont j'ai conservé le plus affectueux souvenir !

Quelle vigueur de discipline à ce petit collège de Clamecy ! quel feu roulant de furies ! Il s'en distribuait, bon an mal an, une centaine par jour, avec chantane, réjouissance et menus suffrages, sans préjudice des penumbras, des retenues, des écritures infamantes, du bonnet pointu, du sarran de toile et du cachot, car il y avait aussi un cachot, comme à Bonnetable.

Notre principal était un homme jovial ; il parlait volontiers latin. Il ne nous mettait pas en retenue, il nous mettait *in castro*, location scientifique dont nous avons fait le *casto*, et quo les gens du peuple français à leur manière. Ce n'était pas précisément *casse-tête* qu'ils l'appelaient, ils n'étaient pas si sauvages ; ils lui donnaient un nom plus pittoresque et plus humiliant aussi pour nos pauvres individualités.

Heureusement qu'elles n'étaient pas de verre !

Sur la redoutable fureur se lisaient, inscrites en grosse coulée, et de la composition du bonhomme, ces paroles pleines de sens et d'à-propos *Sapientia fons et doctrina*. Pour nous autres, petits écoliers, c'était plutôt le *lacrimosa supplicis*.

Notre jeunesse dégénérée ne se doute même pas de ce qu'était la fureur à cette époque.

Imaginez-vous une lanterne formée de deux cuirs superposés, épais chacun comme une semelle de soulier, et cousus ensemble. La partie affectée à la main du fureteur pouvait avoir 4 centimètres de large sur 40 centimètres de long ; elle se terminait par un rond coré et renforcé qui couvrait toute la main du fureteur, et produisait sur tous les coins et recoins d'égaux sensations. Elle avait la forme d'une presqu'île : aussi notre joyeux principal l'appelait-il quelquefois la péninsule de bonne espérance.

Petits, mes enfants, nous disaient dans ses jours de gaieté, du bout de ma *péninsule* je gouvernerai l'univers. Et de fait, il gouvernait admirablement son collège, qui a fourni plusieurs lauréats aux concours généraux et des hommes distingués dans toutes les carrières.

Dame ! il fallait travailler. Malheur à l'écolier qui s'arrêtait à la paresse ! Il était en même temps sacrificateur et victime. Le travail même et l'application n'étaient pas toujours de sûrs préservatifs. Il y avait des furies pour

tous les cas : la ration ordinaire était de six pour une faute vénielle ; mais combien chaque jour recevait double et triple ration ! Un seul mot dit à l'oreille de son voisin suffisait pour graver sur les doigts de l'élève cette maxime : *Que trop parler nuit*, légère variante dont le facétieux correcteur assaisonnait ses pataches.

Quand l'influence de la péninsule ne se faisait plus suffisamment sentir, que le cuir de la fémur rebondissait sans profit sur le cuir d'un chenapan indécrottable : alors, on avait recours aux grands moyens. Le zélé représentant de nos familles, armé de tous les droits paternels, se rendait à l'étude, à une heure inaccoutumée. Il traversait la salle d'un pas majestueux, le front chargé de nuages, précurseurs de la tempête. Arrivé à son trône, il essayait ses lunettes humides d'émotion. Nous nous regardions tous avec inquiétude ; chacun interrogeait sa conscience et cherchait à deviner de quel côté tomberait l'averse. Bientôt, d'un ton pénétré, il nous annonçait qu'un grand forfait avait été commis. Hélas ! ce grand forfait, la moitié-peut-être des collègues était capable de le commettre. Le malin le savait, et de reste ; aussi se plaisait-il à nous tenir en suspens, et ce n'était qu'à près avoir joué de nos trances, qu'il nommait le coupable, ajoutant, en forme de péroraison, qu'on allait *illico* procéder à une réparation exemplaire.

On nous invitait alors à sortir de la salle en silence, on nous disposait en cercle dans la cour, et bientôt arrivait le patient, conduit paternellement par le maître d'études et suivi du père Linard, tisserand de son métier et fondeur par occasion, qui en ce moment paraissait à la hauteur de ses redoutables fonctions. Il portait à sa droite, en guise de navette, un bouclier trempé, disait-on, dans le vinaigre, ce qui nous donnait la chair de poule. Parvenu au centre de la cour, il s'empara du coupable, comme il eût fait d'un paquet de toile, procédait à sa toilette, qui consistait à lui mettre toutes voiles au vent, puis, lui prenant la tête entre ses deux jambes, longues et solides tenailles, il lui faisait baisser les reins et étaler, à ciel ouvert, la partie bien innocente, hélas ! des méfaits d'une mauvaise tête ou d'un cœur endurci.

Je rends justice au père Linard ; il s'acquittait de son devoir en conscience et gagnait loyalement les vingt sols d'honoraires que lui donnait sa victime ; car la *fouettée* ne se donnait pas gratis.

O temps, ô mœurs, j'ai beau crier !
Tout le monde se fait payer,

aurait pu dire le patient, avec le bon La Fontaine.

Ce qui donnait surtout à cette cérémonie un caractère d'originalité qu'elle ne devait pas avoir ailleurs, c'est que, tout le temps de l'exécution, le dernier fouetté sonnait la cloche.

Et d'elles innuies remémorait Argos.

Doux souvenir pour le vétéran, douce perspective pour le nouvel initié !

Afin de rendre hommage à la vérité, je dois dire que la peine du fouet était assez rare. Je ne l'ai vu appliquer que trois ou quatre fois dans la cours de mes humanités ; et si j'examine à part moi ceux de mes condisciples qui ont passé par la flagellation, je me plais à reconnaître qu'elle ne leur a pas été inutile. A l'exemple du poète D. Lillie, ils doivent s'en féliciter aujourd'hui et trouver de la satisfaction à toucher de leur main Ce bouclier, leur effroi, bienfaiteur peut-être.

Je voudrais savoir si les lycéens de nos jours recueilleront les mêmes fruits et conserveront les mêmes souvenirs de l'horrible séquestre qu'on leur impose. Véritable prison cellulaire, punition aussi abrutissante qu'immorale, le séquestre, considéré *a priori*, doit laisser dans les jeunes cerveaux des traces plus cuisantes que les châtimens *a posteriori* d'autrefois. *Videbitis infra*.

HURALT,
Curé de Saint-Pierre de Nevers.

CANADA :

QUEBEC, 19 FEVRIER 1869.

Bulletin Parlementaire.

Séance de mercredi.

La séance de mercredi, dans la Chambre d'Assemblée, a moins tenu qu'elle ne promettait, et c'est encore la faute de la neige.

A trois heures, on ne comptait dans la salle de délibérations que dix-huit députés ; il en fallait encore deux pour former le *quorum* ; on ne put les trouver malgré les actives battues dirigées par le sergent d'armes dans les couloirs et les différentes pièces des édifices parlementaires.

Le gouvernement, cependant, voulait avoir une séance, et il fut décidé qu'on attendrait l'arrivée du train de Montréal annoncée pour trois heures et demie.

A quatre heures, l'avant-garde des députés du district de Montréal, sous le commandement de M. Bellerose, faisait son entrée dans la salle, et le Président prenait son siège, avec la certitude, cette fois, de ne pas s'être dérangé pour rien.

La Chambre, toutefois, était loin d'être au complet ; près de quarante banquettes étaient vides de leurs légitimes propriétaires ; et pour cette raison on a dû ajourner à une séance subséquente la

discussion de plusieurs des mesures d'intérêt public qui étaient sur les ordres du jour.

Si la séance de mercredi a échappé à la plus complète insignifiance, cela est uniquement dû à M. Bellingham qui, un peu pour poser, un peu pour distraire ses collègues, a provoqué un assez intéressant débat sur une question de droit constitutionnel.

M. Bellingham, qui est la défiance personnifiée, se demande depuis longtemps si la Chambre est bien réellement en possession de tous les privilèges et droits dont jouissait la Chambre d'Assemblée sous l'ancien régime et c'est précisément dans le but de mettre la Chambre dans le secret de ses inquiétudes qu'il s'est levé, après l'expédition des affaires de routine, pour proposer la motion suivante :

« Qu'il soit donné au comité des privilèges et élections instruction d'examiner quels sont les droits constitutionnels et les privilèges de cette Chambre. »

M. Bellingham a appuyé sa motion d'un discours assez bon mais débité sur ce ton ultra-désagréable qui caractérise l'éloquence du député d'Argenteuil. Il a tout particulièrement insisté sur la nécessité dans laquelle se trouve la Chambre de définir au plus tôt ses droits et privilèges et de combler, par là, la lacune qui existe, à ce sujet, dans la nouvelle constitution.

MM. Cauchon, Dunkin, Chauveau et Joly ont successivement dit leur mot sur la question soulevée par M. Bellingham et se sont tous accordés à déclarer que le sujet méritait d'être étudié.

Finalement, M. Bellingham, sur les instances de M. Chauveau, a consenti à remettre sa motion à un autre jour, afin de laisser aux membres de la Chambre le temps d'étudier la question.

Après ce débat quelques projets de loi ont subi leur seconde lecture et la séance a été close—à cinq heures et quart.

Au commencement de la séance le gouvernement avait eu à répondre à quatre ou cinq interpellations.

Voici, en substance, ces réponses :
A M. Scriver : Le gouvernement a actuellement sous considération le projet d'établir à Montréal ou dans ses environs un asile pour les aliénés ; mais, il ne prend aucun engagement formel.

A M. Hemming : Le gouvernement a l'intention de faire construire un mur autour des cours qui avoisinent les différents prisons dans les nouveaux districts, de manière à permettre aux prisonniers de prendre l'exercice en plein air ; mais ces travaux ne pourront être exécutés tous à la fois.

A M. Locke : C'est l'intention du gouvernement d'inclure dans le code municipal l'acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture.

A M. Locke : C'est l'intention du gouvernement de faire distribuer la *Gazette officielle* de Québec aux membres des deux chambres, aux maires des conseils municipaux, mais non aux magistrats, qui sont en nombre trop considérable.

A M. Dunkin nous a paru, mercredi, en pleine convalescence ; sa voix, en tout cas, indique chez lui un mieux sensible.

Séance d'hier.

La séance d'hier n'offre guère de remarquable qu'un débat d'une heure, soulevé par une motion de M. Joly.

Le député de Lotbinière n'est pas voisin de M. Bellingham pour rien ; il affectionne les *pourquoi*. Les instructions de la commission nommée pour tenir une enquête sur les différentes branches de l'administration l'intriguaient, et il a demandé très poliment au premier-ministre de les faire connaître à la Chambre. M. Joly a profité de l'occasion pour reprocher au gouvernement : 1o d'avoir nommé cette commission sans nécessité ; 2o de l'avoir nommée sans consulter la Chambre.

L'hon. Premier-ministre a répondu à M. Joly qu'il n'avait pas la moindre objection à la production du document demandé. Il a déclaré, tout de suite, que les trois commissaires nommés ne recevraient qu'une rémunération. M. Chauveau a terminé ses remarques en démontrant l'utilité de la commission, et en faisant remarquer que le cabinet de Québec n'avait fait, en la nommant, que suivre l'exemple des législatures d'Ontario et d'Ontario.

Le discours de M. Chauveau a été suivi d'une passe d'armes entre M. Dunkin et M. Bellingham.

M. Bellingham a la manie des digressions ; le champ de la discussion ne lui paraissait pas assez vaste, il s'est rabattu sur le budget et Dunkin a dû le suivre sur ce terrain. M. Bellingham pourra se vanter de n'être pas exigeant, s'il se trouve satisfait de sa rencontre avec M. Dunkin.

M. Tremblay, en sa qualité de second de la motion de M. Joly, s'est cru tenu de donner, lui aussi, sa façon de penser. M. Tremblay a horreur des commissions et il n'a pas assez dissimulé que son but en demandant la production des instructions qu'ont reçues les commissaires du service civil était de surprendre le gouvernement en faute.

La motion de M. Joly a été adoptée sans opposition et les curieux auront bientôt l'indiscrète jouissance de savoir que les instructions données à la commission n'ont pas le plus petit rapport avec la plus inoffensive conjuration.

Le reste de la séance, qui s'est terminée à 54 heures, a été absorbé par un émouvant débat sur le projet de loi de M. Cauchon relativement aux ponts publics, et par une courte discussion sur un projet de loi présenté par M. Pelletier à l'effet de séparer le comté de Belchasse du district de Montmagny, pour les fins judiciaires.

Nous allions oublier de faire mention d'une motion proposée par M. Benoit, au commencement de la séance, motion, qui, au dire de certains journaux, devait embarrasser beaucoup le gouvernement. M. Benoit demandait tout simplement une liste des livres de la bibliothèque du département de l'instruction publique, et un état des dépenses nécessaires pour couvrir le salaire de son bibliothécaire et les frais de loyer de la pièce qu'elle occupe.

M. Benoit n'a pas caché que son but en faisant cette motion était de prouver qu'on devrait, pour des fins d'économie, réunir la bibliothèque du département de l'Instruction Publique à celle du Parlement.

M. Chauveau a répondu : qu'il n'avait pas d'objection à la motion ; il a ajouté, pour l'édification de M. Benoit, que la bibliothèque du département de l'Instruction publique se composait de 11,000 volumes, que le gouvernement ne payait pas de loyer pour la pièce qu'elle occupe et pas de salaire au bibliothécaire, qui est un employé du département. Il a terminé, en faisant remarquer que les deux bibliothèques avaient été formées à deux points de vue tout différents, qu'il ne voyait pas quel profit les membres tireraient de leur fusion, et qu'en tout cas il s'opposait à cette fusion.

On s'attend aujourd'hui à une longue séance.

Des dépêches de Terrenure nous apprennent que la législature, en réponse au discours du trône, a passé une adresse tendant à favoriser l'entrée de cette province dans la confédération canadienne.

Notre confrère de l'Ordre fait une grande colonne de commentaires sur l'élection de Kamouraska. L'article se termine par le paragraphe suivant qui ne manquera pas de fort amuser les électeurs du comté de Kamouraska :

« Il n'est pas impossible cependant que, connaissant le sentiment des électeurs de Kamouraska, M. Letellier se soit généreusement sacrifié à enlever une défaite électorale dans un comté qui lui est si dévoué, afin de leur fournir l'occasion de protester contre la dualité. Si c'est le cas, la stratégie a été très-habile, et M. Letellier, croyez-nous, sera aussi disposé à se consoler de sa défaite que nous à en féliciter le comté de Kamouraska en raison du verdict que celui-ci vient de rendre. »

Notre confrère de l'Ordre aura beau dire et beau faire, il ne nous convaincra jamais qu'il croit à ce phénoménal esprit de sacrifice.

Si, par miracle, M. Letellier avait bien réellement l'intention que lui prête notre confrère, il faudrait croire que le temps est venu de fonder un prix quelconque pour les candidats qui brignent les suffrages des électeurs tout exprès pour se faire battre.

Notre confrère du *Canadien* se fâche jusqu'à nous accuser de mauvaise foi, parce que nous avons exprimé notre surprise de voir se pavaner dans ses colonnes l'article publié par le *Pays* pour justifier l'intervention directe de M. le sénateur Letellier dans la récente élection du comté de Kamouraska.

Écoutons le confrère :
« Le *Courrier du Canada*, qui n'a jamais péché par un excès de bonne foi, semble surpris de ce que le *Canadien* soit en faveur de l'abolition du double mandat, parce que M. Evanturel avait appuyé M. Chauveau dans le comté de Québec. Le *Courrier* sait trop bien que nous avons toujours repoussé en principe le double mandat, et que nous avons toujours cru que notre opinion s'accordait avec celle du pays. »

Le *Canadien* ne croit point en notre bonne foi ; eh ! bien, nous allons lui donner tout de suite une preuve que nous ne sommes pas si fourbe qu'il veut le faire croire à ses lecteurs : nous acceptons les

yeux fermés sa déclaration et nous reconnaissons volontiers que nous avons eu tort de le ranger parmi les partisans du principe du cumul.

Mais, par exemple, en retour de cet acte de franchise nous exigeons de notre confrère une toute petite satisfaction : nous voudrions qu'il nous expliquât pourquoi il a contresigné dans ses colonnes, lui adversaire décidé du double mandat, le passe-port pour la Chambre locale, que le *Pays* donne à M. Letellier déjà membre du parlement fédéral ?

En y regardant d'un peu près, le *Canadien* s'apercevra peut-être qu'en voulant sortir de Carybde il est tombé en Scylla.

Le *Canadien* est d'un grand bout mieux inspiré et infiniment plus logique dans l'article qu'il consacre à l'administration de la justice en matière criminelle, et en particulier à l'institution du jury ; et nous faisons de tout cœur chorus au cri d'alarme que lui arrache le spectacle réellement pénible que nous donnent depuis quelques années nos cours d'assises.

Le *Canadien* ne charge nullement le tableau quand il dit :

« Le meurtrier, non seulement échappe le plus souvent à la justice, mais, il devient un spécimen de héros en son genre. Sûr et fier de l'impunité, il règne par la terreur. Il est respecté des teneurs, et les gens paisibles le craignent on lui accorde quelque patronage pour éviter ses coups ou bien encore pour en profiter dans certaines élections ou dans les assemblées publiques. »

« Il y a en ce moment plus que de l'indignation contre ce qui se passe dans nos tribunaux, il y a un dégoût complet dans l'exécution des lois. Que les ministres de la justice pénitent dans la première maison venue de notre ville, ou plutôt qu'ils aient interrogés tous les pères et mères de familles les uns, après les autres, et ils apprendront ce que l'on pense de l'administration de la justice en ce pays ; ils connaîtront le degré de confiance qu'ils ont pour leur sécurité personnelle et de tous les honnêtes gens. Nos lois criminelles ont devenues des lettres mortes, entre les mains des juges qui sont absolument sous le contrôle d'un jury, presque toujours mal composé et dont un seul de ses membres, s'il est malhonnête ou préjugé, peut toujours renverser ou annuler le verdict. »

« Au moment où l'on doit discuter en chambre, une nouvelle loi, sur la réformation du jury, l'on ne saurait trop faire connaître au gouvernement, combien cette belle institution anglaise, est devenue en ce pays illusoire et tout à fait impropre à la protection et à la sécurité du citoyen. Pour cela, il n'a qu'à consulter son solliciteur général M. Irvine, qui, disons-le en passant, mérite l'approbation du public pour les efforts qu'il fait, mais en vain, pour faire mettre la loi à exécution et punir les coupables. »

Nous avons lu et relu attentivement le projet de loi auquel fait allusion notre confrère du *Canadien* et nous devons déclarer que nous ne le trouvons pas, comme remède, à la hauteur du mal. Les deux seules modifications importantes qu'il doit apporter à la loi actuellement en force consistent dans l'élevation de la qualification du jury et dans certaines précautions additionnelles pour soustraire les jurés aux influences du dehors pendant l'instruction d'un procès. Eh ! bien, nous disons que ce n'est pas par cette demi-mesure qu'on fera échec au déastreux courant qui nous entraîne vers la loi duynch. Ce qu'il faut, c'est une réforme radicale et effective et nous ne voyons qu'une seule réforme qui réunisse ces deux conditions : c'est l'adoption de la loi qui régit le jury en France.

D'après le code criminel français, le verdict de culpabilité ou d'acquiescement se donne à la majorité des membres du jury.

Nous reviendrons sur cette importante question dans notre prochaine feuille.

L'anniversaire du 19 février.

Il y a un an, à pareille époque, un acte sublime de dévouement, un grand sacrifice traduisait la foi et le sentiment religieux qui animent la population canadienne. Cent cinquante jeunes gens, l'élite de la jeunesse, choisis entre mille qui briguaient le même honneur, quittaient la patrie pour aller offrir leur dévouement et le secours de leurs bras au Souverain Pontife que menaçait la révolution enhardie par l'attitude indécise des puissances de l'Europe. Le matin de ce jour ils s'étaient assis à la table sainte et avaient reçu les bénédictions de l'Eglise ; aux pieds de l'autel, ils avaient juré de rester fidèles à la Foi et à l'honneur, à la cause pour laquelle ils allaient combattre. Maintenant, en répétant le chant du soldat chrétien, ils disaient adieu aux parents et aux amis, et pas une larme ne coulait de leurs yeux ; non que leurs cœurs fussent insensibles, mais la force qui avait commandé le sacrifice soutenait la faiblesse de la nature à ce moment suprême. Leurs adieux à la patrie furent sans amertume, car là où est le cœur, là où sont les affections, là est la patrie, et ils sentaient qu'ils allaient combattre pour une nouvelle patrie, puisque, comme celle qu'ils allaient quitter, elle possédait leur

amour et leur affection.

Tout dans ce jour à jamais glorieux pour l'Eglise du Canada contribuait à rappeler le souvenir de cette époque déjà bien éloignée, plus encore par la marche des idées que par celle des siècles, où les preux de l'Europe quittaient la patrie pour marcher à la conquête du St. Sépulchre. Comme eux, les jeunes canadiens sont allés combattre pour une cause sainte et grande, plus grande peut-être encore par les intérêts religieux qu'ils y attachent. Comme eux ils ont franchi les terres et les mers, ils ont bravé les fureurs de la nature et les malices des hommes, sans autre intérêt que celui du sacrifice, sans autre ambition que celle de verser leur sang pour la défense de l'Eglise et de trouver une tombe ignorée près des martyrs dont Dieu a accepté le sacrifice. Comme eux enfin ils ont dit : « Dieu le veut », et comme eux ils sauront vaincre ou mourir.

Devant une si grande abnégation, devant un si beau dévouement l'admiration ne peut se taire. L'ancien monde s'est ému en les voyant ; à leur fierté et à leur noblesse, la France a reconnu ses enfants, les héritiers de ses anciennes vertus, et elle a gémi de ne pouvoir retrouver le sang et l'ardeur de sa jeunesse. Dans la vieille Europe comme dans la jeune Amérique tout ce qui a le courage d'applaudir aux grandes actions a payé son tribut d'admiration à leur noble entreprise et au dévouement qu'ils l'avaient inspirée. Bien plus, ils ont même eu les honneurs des sifflets de l'impunité : c'est par là que doit passer tout ce qui commande l'admiration et le respect. Mais, pourquoi donc ces nouveaux croisés ont-ils abandonné le chemin qu'avaient suivi les Bouillon et les Saint-Louis ? pourquoi ont-ils abandonné le chemin de l'Orient ?

Quel si grand intérêt appelle à Rome toute cette fleur de la jeunesse catholique ? O merveille de la religion chrétienne ! Il fut un jour, ô Rome ! où l'étranger ne soulaît qu'en tremblant la poussière de tes places publiques, et aujourd'hui il accourt de toutes les parties du monde pour toucher de ses lèvres le seuil de tes temples ! Il fut un jour où tu tenais enchaînée aux pieds de tes remparts la liberté des peuples, et aujourd'hui c'est toi-même qui secoue de leurs mains les chaînes de l'esclavage ! Il fut un jour où écrasé sous le poids de ton orgueil et de ta tyrannie, le monde accueillait avec des cris de joie les peuples vengeurs qui venaient laver dans ton sang les crimes dont tu souillais ta royauté, et aujourd'hui, lorsqu'un tain se lève contre toi, deux cent millions de voix l'arrêtent et crient : Ne lui touches pas ; des défenseurs accourent de tous les points de la terre pour punir le téméraire qu'il ne veut pas te respecter. Ah ! c'est qu'à la puissance assise sur la force matérielle a succédé la puissance fondée sur la foi et l'amour, c'est que le règne des Césars a passé pour faire place à celui des Pontifes. C'est là dans cette transformation qu'est toute l'histoire du monde. Les Césars dépouillés ont cherché à ressaisir le sceptre qu'ils avaient perdu. Contre l'audace qui seul et pieds nus avait osé pénétrer dans leurs palais pour disperser la garde prétorienne, et frapper de sa croix de bois aux portes du Panthéon pour en chasser les dieux de Rome, ils en ont appelé à tous les soutiens de leur antique puissance. Contre la faiblesse de cet empire naissant, ils ont soulevé toutes les passions de la terre, ils ont armé toutes les puissances de l'enfer, mais en dépit de tous leurs efforts, la faiblesse est devenue force, et la force orgueilleuse a courbé le front. En dépit des Césars, les Pontifes ont gardé la royauté du monde ; ils ont rendu aux peuples la liberté qu'ils avaient perdue, et sur leur respect et leur amour, ils ont élevé l'édifice d'une nouvelle puissance que le temps et la force ne sauraient détruire, n'ait-elle pas pour garantie la promesse divine.

Héritiers de leur haine et de leur orgueil, les fils des Césars ont voulu continuer leur œuvre, mais chaque jour le mépris du monde fait tomber l'arme de leurs bras. Un mot d'un Pontife fait plus de bruit que tous leurs cris et toutes leurs clameurs. N'a-t-on pas vu l'orgueilleux vainqueur de l'Europe humilié devant Pie VII en exil ? Et hier encore, n'a-t-on pas vu l'univers « ébranlé par une larme de Pie IX ? »

C'est toujours cette même lutte qui se poursuit, aujourd'hui d'autant plus acharnée ; car ils ont cru, les insensés, que Dieu se laisserait garder sa parole et que le jour de leur triomphe était arrivé. Elle est donc grande et sainte la cause que vous êtes allés défendre. Je le lis sur vos poitrines et sur votre drapau dans cette belle devise que vous y avez gravée : « Aime Dieu et va ton chemin. »

« Aime Dieu » c'est-à-dire garde religieusement le serment que tu as fait aux pieds des autels de rester fidèle à la Foi et à l'honneur de ton pays. Sois bon chrétien et brave, soldat, humble et soumis sous la tente fier et intrépide sur le champ de bataille. « Va ton chemin » c'est-à-dire ne t'arrête pas aux discours censeurs de ceux qui ignorent où est la véritable gloire. Ils te dresseront des embûches, ils t'écarteront dans les ténèbres de la nuit leurs traitres « desseins », mais « va ton chemin », sans être avare ni de tes sueurs ni ton sang ; c'est là que tu rencontreras les vaincus de Castelfidardo et les vainqueurs du Monte Rotondo et de Mentana.

Honneur donc à vous ! Héroïques défenseurs de la justice, qui portez dans vos jeunes cœurs les vertus antiques et les faites briller aux yeux des hommes comme une dernière protestation du bien contre le mal vaincu ! Honneur à vous ! qui donnez des exemples de la plus sublime abnégation dans un siècle où les hommes, façonnés aux doctrines de la cupidité et de l'égoïsme, concentrent toute leur activité sur des questions d'argent et d'intérêt ! Honneur à vous ! qui pouvez montrer des œuvres fécondes dans un temps où l'idée matérielle frappe tout de stérilité et d'impuissance ! On a reconnu à vos actions la noblesse de votre origine, et la foi qui anime vos cœurs. On reconnaît à votre courage et à votre dévouement le sang qui coule dans vos veines. Vous resterez fidèles à la noble devise que vous avez inscrite sur vos drapeaux, et la patrie sera fière de vous, et l'Eglise du Canada vous devra un jour la plus belle page de son histoire.

I. N. BELLEAU.

Le service anniversaire de Dame Adélaïde Huot, épouse de Isaac Dorion, Ecr., aura lieu à St. Roch mardi prochain. Les parents et amis sont priés d'y assister.

Chemins de colonisation.

M. Tremblay, député de Chicoutimi a présenté hier, à la chambre la requête suivante :

Aux Honorables Membres de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, réunis en Parlement.

L'Humble requête du Préfet et des Maires des divers conseils municipaux du Comté de Chicoutimi expose respectueusement :

Que le Comté de Chicoutimi se trouve par sa position particulière, en arrière des Laurentides, isolé des autres Comtés de la Province, et privé de tout moyen facile de communication avec les grands centres de commerce et la capitale de cette Province :

Que les colons de ce Comté n'ont actuellement d'autres voies de communication que la rivière Saguenay l'été, et le Chemin Saint Urbain dans la saison d'hiver, et que pour atteindre ces deux voies de communication, les colons de la vallée du lac Saint-Jean ont une distance considérable à parcourir :

Que malgré ces désavantages, la colonisation du Comté de Chicoutimi a progressé d'une manière étonnante depuis les dix dernières années :

Que les courageux colons qui sont venues s'y fixer, attirés qu'ils étaient par la qualité supérieure du sol et l'excellence du climat, ont eu à surmonter beaucoup et de grandes difficultés, et à faire des dépenses considérables de transport, tout cela provenant de l'absence presque complète de chemins de colonisation :

Que pour donner une plus grande impulsion à la colonisation de ce Comté et encourager les colons déjà établis, il est indispensable que les chemins dont l'ouverture est commencée depuis longtemps soient terminés le plus promptement possible, et qu'un moyen facile, prompt et économique de communication par eau leur soit assuré pendant la saison d'été :

Que les Chemins dont les Colons de ce Comté, ont le plus de besoin sont :

1o Le Chemin Kinogami, le seul dont les colons de la vallée du lac Saint Jean peuvent se servir pour se rendre, soit au chef-lieu du District, soit à la Grande Baie.

2o Le chemin St. Urbain, la voie la plus praticable en hiver pour se rendre de la Grande Baie aux anciennes paroisses de la Côte Nord.

3o Le Chemin Price, destiné à favoriser la Colonisation des Cantons Tremblay, Simard et Harvey.

4o Le Chemin Alma.

5o Et enfin un autre (Chemin Bourget) partant de la Paroisse de Ste. Anne de Chicoutimi pour tomber sur le lac Saint Jean au Nord de la rivière Saguenay.

L'ouverture de ces deux chemins est absolument nécessaire aux nombreux Colons qui n'attendent que ce moment pour aller ouvrir et défricher les terres des Cantons Signai, De l'Isle et Alma.

C'est pourquoi vos requérants prient humblement les Honorables Membres de l'Assemblée Législative de vouloir bien allouer telle somme qu'elle jugera nécessaire pour faire terminer les chemins demandés, et telle autre somme pour engager une compagnie à favoriser, dans l'intérêt de la colonisation, cette partie de la Province d'une ligne régulière de bateaux à-vapeur.

Et en ce faisant vous rendrez justice à vos requérants qui ne cesseront de prier.

Chicoutimi, 9 Février, 1869.

D. E. PRICE,

Préfet.

JEAN GUAY,

Maire du Village de Chicoutimi.

PIERRE BERGERON,

Maire du Canton Longueir.

ABEL TREMBLAY,

Maire de Saint Alphonse.

CÔME TREMBLAY,

Maire du Canton Latierrière.

NAZARETH BOUCHER,

Maire du Canton Tremblay,

F. FORTIN,

Maire de Saint Alexis.

Nécrologie.

Nous lisons dans la *Voie du Golfe* :

Nous apprenons avec regret que Messire Nadeau, curé de Ste. Lucie, malade depuis plusieurs mois, est à la dernière extrémité. Ce vénérable prêtre a pu recevoir tous ses sacrements avec pleine connaissance des maux du Mgr. de Rimouski, pendant que ses paroissiens étaient réunis dans l'église à l'occasion de l'exposition des 40 heures.

La patience admirable avec laquelle il supporte les souffrances les plus aiguës est une cause de grande édification. Quoiqu'il fut sur le point de prendre possession de son nouveau presbytère, il était intime ment convaincu qu'il ne quitterait l'ancien que pour aller prendre possession de sa dernière demeure dans le temple érigé par ses soins et où il a si souvent prié pour les fidèles.

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Pierre Garnot arrivée, dimanche dernier, en cette ville.

M. Garnot était l'un de nos plus estimables citoyens et sa vie entière a été consacrée à la carrière de l'enseignement où ses succès ont été fort remarquables.

M. Garnot naquit le 29 Juin 1801 ; à l'âge de dix ans il entra au Collège de Montréal où il fit un excellent cours d'études.

Il prit la soutane ensuite et enseigna comme professeur au Collège pendant onze ans, de 1819 à 1830. Depuis cette dernière année jusqu'en 1836, il fut attiré comme professeur laïque au Collège de Chambly.

Il rédigea pendant six mois l'*Echo du Pays* puis il enseigna au Collège de l'Assomption de 1836 à 1844.

M. Garnot fit avec succès les classes de rhétorique et de belles-lettres dans cette belle institution et on voit que lors de l'examen de 1838 les élèves jouèrent un petit drame dû à la plume de M. Garnot.

En 1844, il vint se fixer à Montréal où il continua d'enseigner la rhétorique et le latin à des élèves privés. Ses services comme professeur de français furent tout à tour requis dans diverses institutions anglaises.

Il est l'un des fondateurs de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal qu'il regarda comme son œuvre capitale.

Il professa dans cette maison d'éducation

depuis son établissement en 1853 jusqu'à sa mort. Depuis quelques années il s'était dévoué à l'enseignement des petits enfants qu'il affectionnait particulièrement.

Ce trait fait d'autant plus honneur à sa mémoire que M. Garnot jouissait d'une instruction vraiment supérieure dont il pouvait faire part à des élèves plus en état de l'apprécier. On peut regarder M. Garnot comme l'un des fondateurs des Collèges de Chambly et de l'Assomption puisqu'il y organisa et y établit les cours d'études.

L'estimable défunt avait épousé Dame Julie Eléonore Morin, le 11 Avril 1831. Sa vie a été laborieusement remplie et l'insurrection de la jeunesse a toujours été le but de ses louables efforts.

M. Garnot laisse un nom intact et ses nombreuses connaissances garderont un long souvenir de ses vertus et de ses aimables qualités. Ses funérailles auront lieu mercredi matin.

On prie les officiers de la Société de St. Jean Baptiste dont M. Garnot faisait partie à Notre Dame des Anges d'y être présents. (Minerve.)

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le télégraphe Transatlantique.)

Londres, 17 février.

L'adresse en réponse au discours du Trône a été adoptée unanimement par les deux chambres du parlement.

Dans la Chambre des Communes, M. Disraeli a exprimé le regret de voir que la ratification du traité avec les États-Unis n'ait pas été encore opérée. Il espère néanmoins que le traité sera ratifié le plus promptement possible.

M. Gladstone est sûr que les négociations se termineront aussi bien qu'elles ont commencé.

Le premier mars prochain est le jour fixé pour discuter la question de l'abolition de l'Eglise d'Irlande.

Paris, 17 février.

La majorité des membres des Cortes constituant les opposés au duc de Montpensier, et tout porte à croire maintenant que le duc aura peu de chances de succès.

Madrid, 17 février.

Il y a eu ici grande excitation causée par la non réussite d'une tentative d'assassinat contre le général Prim. Trois personnes ont été arrêtées sous soupçon d'avoir trempé dans l'affaire.

Un autre renfort de troupes de 6,000 hommes pour la même destination suivra le premier renfort qui doit partir dans quelques jours de Cadix pour Cuba.

Paris, 18 février.

M. Forcade, le ministre de l'Intérieur a exprimé son intention de réprimer les abus relatifs aux droits de tenir des assemblées publiques.

La conférence des grandes puissances s'est réunie aujourd'hui pour recevoir la réponse du gouvernement d'Athènes apportée par M. Walski. Cette réponse a été satisfaisante et l'on a passé une résolution comportant par suite de l'adhésion de la Grèce, les grandes puissances se réservent le droit de protéger la vie la propriété et les intérêts des chrétiens de la Turquie. Le protocole signé par les membres de la conférence, celle-ci s'est immédiatement dissoute.

Madrid, 18 février.

Le ministre des colonies a lancé un décret dont l'effet se fera sentir dans toutes les possessions coloniales. Ce décret, entre autres choses abolit les cours ecclésiastiques.

FAITS DIVERS.

COUR DU BANC DE LA REINE.—La cour a entendu, hier, les témoins de la défense dans l'affaire de Gilchen compagnie.

Le jury a rendu cette après-midi un verdict de culpabilité contre ces accusés.

—La cour de police a condamné, hier matin, deux individus à payer chacun une amende de \$50 avec les frais de la poursuite pour avoir vendu sans licence des liqueurs enivrantes.

—Pendant un assez court espace de temps, hier, après midi, les glaces que charrie le fleuve se sont arrêtées devant la ville et le vapeur traversier *Prince Edouard* s'est trouvé bloqué de toutes parts, du côté de Lévis. Pendant ce temps là une éclaircie s'était faite, vis-à-vis de la gare du Grand Tronc, permettant à l'*Artic* de faire la traversée comme en plein été.

AUX MILLIOPHILES.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur plusieurs ouvrages intéressants qui ont trait à l'histoire du Canada et qui sont actuellement en vente à la librairie de M. Léger Brousseau, Éditeur propriétaire du *Courrier du Canada*. (Voir l'annonce à ce sujet à la troisième page de ce journal.)

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce relativement à la mise en vente d'une terre à Montigny. Les agriculteurs qui aiment à faire de la bonne culture et une culture variée, trouveront dans cette terre un splendide champ d'exploitation.

MORT VIOLENTE.—Samedi dernier, un Canadien âgé de 16 ans, nommé Joseph Dubond, a eu le corps pris et broyé dans l'engrenage d'une machine à vapeur des Pacific Mills, à Lawrence (Massachusetts). (Courrier des États-Unis.)

BLAETTER.—On parlait des accidents que causent les vélocipèdes.

—On devrait, dit quelqu'un, forcer certains administrateurs de certaines grandes entreprises à ne marcher que sur ces machines là.

—Pourquoi donc ?

—Parce que les actionnaires pourraient espérer un versement.

—Mme la marquise Vaillant est décédée le 28 au matin, après une longue et douloureuse maladie.

—M. le comte de Sèze, petit-fils du défenseur de Louis XVI, vient de mourir à Rome, à l'âge de 45 ans.

—L'empereur a assisté en qualité de témoin, au mariage de M. Edgard Ney, prince de la Moskowa, avec Mme la comtesse de Labedoyère. Le prince de la Moskowa, grand veneur, général de division, sénateur, aide de camp de l'empereur, grand officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, etc. etc., est un fort bel homme qui porte tranquillement ses cinquante-sept ans.

Vente par le Sherif.

QUEBEC

JAMES JOHNSON et John Biamore, contre JOHN THOMAS O. MURPHY, de la cité de Québec, Not. Conductor, savoir :

1. Lot de terre situé au faubourg St. Jean, de la cité de Québec, contenant cinquante-six pieds de front et cinquante pieds quatre pouces de large en arrière, sur cinquante-deux pieds de profondeur au côté ouest et cinquante-sept pieds au côté est ; ensemble avec une maison en pierre et hangar en bois dessus érigés, avec droit de passage dans et sur le passage en commun, sus-mentionné.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, contenant cinquante-neuf pieds six pouces de front et cinquante-huit pieds en arrière, sur quatre-vingt quatre pieds de profondeur, moins un petit morceau de sept pieds sur treize pieds à être retranché de l'angle au sud-ouest du dit lot.

Pour être vendus au Palais de Justice, en la cité de Québec, le vingt-cinquième jour de février prochain, à dix heures du matin.

ANNONCES NOUVELLES.

Département des Douanes.—R. S. M. BOUCHETTE.

Chemin de Fer Intercolonial.—W. Coffin.

Livres Nouveaux.—M. Léger Brousseau.

Terre à vendre.—Dame Veuve Léon Renault.

AVIS.—J. B. RENAULT.

A vendre. do

Perdu

MARCHÉ HAUTE A QUÉBEC.			
	Février	MATIN.	SOIR.
Lundi.....	15	8 56	9 12
Mardi.....	16	9 26	9 42
Mercredi.....	17	9 58	10 14
Jeudi.....	18	10 31	10 50
Vendredi.....	19	11 8	11 28
Samedi.....	20	11 52	0 19
Dimanche.....	21	0 53	1 31

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Québec, 19 Février 1869.

Argent acheté, 44 à 44 par cent.

Vendu, 44 à 44.

Greenbacks achetés pour argent ; 71 or, 68.

Greenbacks, vendus 72 pour argent or, 69.

MASSON & PAQUET, Courtiers.

Rue St. Pierre, N° 54.

Lorsque l'or est coté à \$1.10, une piastre en greenbacks vaut 91 cents à peu près.

L'or à \$1.15 ; le greenback vaut \$0.87

L'or à \$1.20 ; le " " " 0.834

L'or à \$1.25 ; le " " " 0.80

L'or à \$1.30 ; le " " " 0.77

L'or à \$1.35 ; le " " " 0.74

L'or à \$1.40 ; le " " " 0.71

L'or à \$1.45 ; le " " " 0.69

L'or à \$1.50 ; le " " " 0.66

et ainsi de suite.

MARCHÉ DE QUÉBEC, 19 Février 1869.

Flour : Extra superfine \$7 à 7.50. Fancy, \$6 à 6.50. Superfine No. 1 \$5.50 à 6.00. No. 2 \$5 à 5.25. Avoine 2 chelins et demi.

Le beurre se vend de 26 à 32 sous la livre et les œufs 40 sous la douzaine. Mouton par quartier, de trente sous à 3 chelins. Les patates se vendent 28 à 36 sous le minot. Pommes de \$2.00 à \$5.00. Oignons \$4.00. Volailles 4 chelins la couple. Sucre d'étable 9 à 10 sous.

Lard en gros 12 à 13 sous. Bœuf par quartier 6 à 7 1/2 sous la livre.

POISSONS.

Morue fraîche par livre..... \$0.30 3d.

Navets par livre..... 00 5

Saumons par livre..... 00 4 @ 0 6d

Harings par douzaine..... 00 0 1 6

19 Février.

QUE TOUS CEUX QUI SOUFFRENT Des Scrofules.

LISENT CE QUI SUIT.

KINGSTON ROAD, DON BRIDGE,

22 juillet, 1865.

MESSEURS.—Je crois que c'est mon devoir de vous faire savoir les grands bénéfices que j'ai reçus de l'emploi de votre *Salsepapille* et de vos *Pilules de Bristol*.

Au printemps 1868 je sentis une douleur sur le côté, qui s'étendait jusqu'à l'épaule, et qui devint si aiguë qu'elle m'empêchait de dormir.

J'ai bien souffert l'hiver suivant. Au printemps 1864 une éruption commença à se former sur le dos, près de l'épine dorsale, et peu après elle s'éleva et une suppuration s'établit. J'eus deux chancres encore cette même année—dans le dos. L'écoulement des ulcères dura à peu près un mois, et pendant ce temps j'étais très affaibli. Au printemps d'après j'étais plus faible que jamais, et au mois d'avril la dernière éruption recommença à se former.

Un de mes amis me demanda ce que j'avais. Je lui dis que je croyais que mon sang était infecté ; alors il me conseilla d'essayer la *SALSEPAPILLE*. Je pris une bouteille à la semaine et quelques-unes de vos *Pilules sucrées de Bristol*. Peu après je commençai à éprouver un grand changement.

Dans quelques semaines je suis allé à mes occupations, et depuis j'ai travaillé constamment. Je crois fermement que c'est la *Salsepapille* et les *Pilules de Bristol* qui, en même temps que la Providence, m'ont rendu la santé et la vigueur ; je les recommande très spécialement à tous ceux qui souffrent des scrofules sous n'importe lequel de ses horribles caractères.

Je suis, etc., EDWARD DAVIS.

Je me permets de certifier que ce qui précède est tout à fait exact, car je connais parfaitement Edward Davis.

T. A. SNIDER, Walter St. Toronto.

Je puis certifier la vérité de l'assertion de M. Davis, parce que c'est moi qui lui ai procuré la *Salsepapille* et les *Pilules de Bristol*.

H. J. ROSE, Droguiste.

155, Young St., Toronto.

7 Septembre 1866.

Aux Invalides Nationaux.—Encore quelques mots à ceux d'entre vous qui souffrent de l'indigestion et de son accompagnement habituel, la constipation. Vous voulez du soulagement sans prostration, une guérison rapide sans douleurs. Le moyen d'obtenir ce soulagement, d'accomplir cette guérison vous est offert dans l'usage des *Pilules sucrées de Bristol*, le seul cathartique et altératif qui ouvre les passages obstrués des entrailles sans la moindre éruption et qui redonne à l'estomac et au foie la vigueur qui leur a été enlevée par cette maladie. Cet apéritif n'affaiblit jamais un organe quelconque et ne réduit pas la force générale. Au contraire, il renouvelle infailliblement la santé naturelle des fonctions digestives et sécrétaires. Rarement est-il nécessaire d'appeler un médecin là où cette sève et tout suffisant médicament de famille est gardée dans la maison.—Les boîtes en contiennent 7 doses chaque et les pilules ont cet immense avantage sur toutes les autres qu'elles peuvent être gardées sans perdre leurs qualités.

A vendre chez tous les pharmaciens.

JOSEPH S. LEE.

Douane d'Ottawa, 12 mai.

A vendre chez tous les pharmaciens.

John F. Henrie & Cie, Agents 303, Rue St. Paul, Montréal, O. E.

15 Février 1869—1547.

DECES.

En cette ville, le 17 du courant, Sieur Frs. Angers, âgé de 72 ans.

A la Rivière Ouelle, le 12 du courant, à l'âge de 81 ans, M. Augustin Guindard. Le défunt qui était un ancien milicien de 1812, descendant d'une honorable famille de la Champagne, en France.



Département des Douanes.

Ottawa, 12 Février 1869.

L'ESCAIMATEUR AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 26 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

Québec, 19 Février 1869. 699-c.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

LES Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial donnent AVIS PUBLIC qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour trois autres Sections de la ligne.

La Section No. 5 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de quarante milles à l'est de la Rivière du Loup, à l'extrémité de la Section No. 2, jusqu'au poteau du soixante-seizième mille, près de Rimouski, formant une distance d'environ vingt-six milles.

La section No. 6 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 3, vis-à-vis Dalhousie, jusqu'au côté Ouest du Grand Chemin de la Mallo, près du poteau du quarante huitième mille, courant à l'Est de la Rivière Jacquet, environ vingt-un milles.

La Section No. 7 sera dans la Province de la Nouvelle Écosse et s'étendra à partir de l'extrémité Sud de la Section No. 4, près de la Rivière Philippe jusqu'à la Station Cinquante au Lac Folly, environ vingt-quatre milles.

Les Plans et Profils avec les Devis et Conditions du Contrat seront exhibés au Bureau des Travaux Publics, Toronto, aux Bureaux des Commissaires à Ottawa, Rimouski, Dalhousie, St. Jean et Halifax et après le 5 Mars, 1869 ; et des Soumissions scellées adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau à Ottawa, jusqu'à SEPT HEURES P. M., le 29 MARS, 1869.

A. WALSH, Edw. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, W. F. COFFIN, Commissaires.

Bureau du Chemin de Fer Intercolonial, Ottawa, 11 Février 1869.

Québec, 19 Février 1869.—Gf. 716

TERRE À VENDRE.

LA magnifique terre, voisine de la ferme-modèle de Montigny, à un quart de lieue de l'Église de cette paroisse. Cette terre est située dans la riche vallée connue sous le nom d'asse des Mères ; elle a 17 perches de large sur 30 arpents de profondeur, et est arrosée par une petite rivière qui rendrait très facile la culture du chanvre sur une grande échelle.

S'adresser sur les lieux à DAME VEUVE LÉON RENAULT, ou à M. R. RENAULT, au bureau du *Courrier du Canada*.

Québec, 19 Février 1869. 712

Livres Nouveaux.

ON pourra se procurer à la librairie de M. LÉGER Brousseau, propriétaire du *Courrier du Canada* rue Buade, Haute-Ville, les ouvrages suivants, qui viennent de sortir des presses de M. SENECAI, Montréal.

LE VICOMTE C. DE LERY ET SA FAMILLE

CET OUVRAGE EST ILLUSTRÉ DE PLUSIEURS GRAVURES.

ILLUSTRATIONS CANADIENNES OU NOTICE SUR LA FAMILLE GUY ET SUR QUELQUES AUTRES FAMILLES AVEC GRAVURES.

PRECIS HISTORIQUE OU ABREGE DE L'histoire du Canada.

Avec aperçu sur les principaux personnages du pays.

Ceux qui désirent se procurer les volumes susdits n'ont qu'à s'adresser à M. LÉGER BROUSSEAU, qui est chargé de recevoir des commandes à ce sujet.

Québec, 19 Février 1869. 716

PERDU.

DIAMANT, SUIR, depuis l'Hôtel Blouchard jusqu'au cimetière anglais, rue St. Jean près la rue Daiguillon, un "GROBEE COLLAR," ou COULETTE EN PLUMES avec une tête de Pigeon. Celui qui la trouvera voudra bien avoir l'obligeance d'en donner avis à ce Bureau.

Québec, 19 Février 1869.—3f. 715

AVIS.

LES soussignés offrent en vente les articles suivants, manufacturés à leur moulin à Beauport. Grains frais première qualité, Orge perlée do do, Pois fendus do do.

—AUSSI—

Flour extra superfine en sacs de 20 livres, Farine de blé d'Inde blanc do do, Grains frais do do, Orge perlée do do, Pois fendus do do.

J. B. RENAULT & Cie.,

No. 26, rue Saint-Paul. Québec, 19 Février 1869.—3m. 713

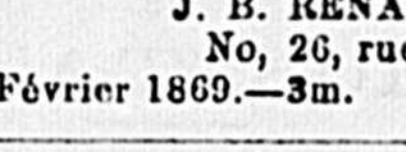
A Vendre.

BARILS Fleur double Extra Sup. do do Extra Sup. do do Fancy do do Sup. N. 1. et 2, do do Fine, Middlings et Pollard's, Farine en sacs, Farine de Blé d'Inde blanc et jaune. Farine du Sarrasin.

—AUSSI—

Pois cuisants du Haut-Canada, Blé d'Inde, Avoine, Orge, Son et Gaudriole.

Au plus bas prix du marché par J. B. RENAULT & Cie., No. 26, rue Saint-Paul. Québec, 19 Février 1869.—3m. 714



BUREAU DE POSTE.

HEURES DES MALLES.

ARRIVÉE. M. A. L. L. E. S. FERMETURE.

A. M. P. M. O. N. T. A. R. I. O. A. M. P. M.

8.00 Ottawa, par chemin de fer, et Province d'Ontario. (c) 4.15

9.00 Par le chemin de fer d'Arthabaska de Trois Rivières, via Sherbrooke, Le-noville, Island Pond, Canons de l'Est et Richmond, à Montréal par voie ferrée, tous les jours (c) 4.15

9.00 Trois Rivières, Sorel, par chemin de fer à l'Est, tous les jours (c) 4.15

9.00 Trois Rivières, Rivière-du-Loup, (en haut) etc., par terre, tous les jours (c) 4.15

9.00 Lévis (Mégantic) tous les jours (c) 4.15

9.00 St. Giles & St. Sylvestre, les mardis, jeudis et samedis, (c) 3.45

5.30 Par le chemin de fer de la Rivière du Loup et de l'Est, tous les jours (c) 8.00

4.30 St. Anselme, et comté de Dorchester, tous les jours. Beaumont et St. Michel, tous les jours 3.00

8.30 3.00 Bienville et Lauzon, deux fois par jour 9.30 3.00

8.00 5.00 Lévis, deux fois par jour 9.00 3.00

9.00 5.00 Québec Sud, deux fois par jour 8.00 4.15

7.30 Ste. Marie et comté de Beauce tous les jours 11.00

3.00 New Liverpool et St. Jean Chrysostome, tous les jours 3.00

9.00 3.30 Spencer Cove deux fois par jour 8.00 2.30

9.00 St. Sauveur et St. Roch, 3 fois par jour 8.00 3.00

9.00 Rive Sud (Ouest) St. Nicolas à Béancour, les lundis, mercredis et vendredis 8.00

7.00 Rive Nord (Ouest), Ste. Foy à Trois-Rivières par terre, tous les jours 4.00

7.00 Rive Nord (Est) Beauport à La Malbaie, Chicoutimi, etc., Saguenay, les lundis, mercredis et vendredis 8.00

8.00 Isle d'Orléans, les lundis, mercredis et vendredis 10.00 2.30

7.00 Bourg Louis, St. Raymond, Pont Rouge les mardis et vendredis, Ste. Catharine, les lundis et jeudis 2.00

10.00 Vulcarité et Lorette, les mercredis et samedis 2.00

10.00 Laval et Lac Beauport les mardis et vendredis 2.00

10.00 Charlesbourg, les mardis, mercredis, vendredis et samedis 2.00

10.00 Stoneham, les samedis 2.00

BAIE DES CHALEURS.

Bassin de Gaspé et comté de Gaspé et Bonaventure, par terre les lundis, mercredis et samedis 8.00

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!!

On exécute à l'imprimerie

DU
"COURRIER DU CANADA"

des impressions de toutes sortes telles que

BLANC DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

FACTUMS,
ROLES D'EVALUATION.
LISTES ALPHABETIQUES.

Blancs de Comptes,
CIRCULAIRES,
LETTRES FUNERAIRES,
CARTES D'AFFAIRES.

CARTES
DE VISITES.

D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES.

LIVRES,
BROCHURES.

La variété et le grand nombre de caractères typographiques de luxe que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous sont confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, de même que nos presses mues par la vapeur nous mettent en état de livrer les ouvrages sous le plus court délai.

ASSURANCE ETNA
D'IRLANDE, ECOSSE ET D'ANGLETERRE.
CONTRE LE FEU ET MARITIME.
CAPITAL \$5,000,000.
REVENU ANNUEL PRES \$100,000.
Plus de 500 Actionnaires.
BONS TOUTS LES TROIS ANS.
—PRIMES MODERES.—

Pertes réglées promptement sans réclamer au principal Bureau en Europe
Ad. G. TOURANGEAU,
AGENT.
18 Rue St. Pierre, près de la Banque de Québec et
22 Rue Sault-aux-Matelotes.
Québec, 19 Juin 1868.—lan. 1p.-s. 405

CELEBRES SAVONS
DE
MORSTATT

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DU
COURRIER DU CANADA.
LES SAVONS nouveaux suivants, venant de la célèbre manufacture de MORSTATT.
SAVON de fleur de riz d'un parfum exquis.
SAVON de soufre recommandé par les médecins les plus éminents.
SAVON camphré, pour les gercures des mains.
SAVON de mie
SAVON de glycérine, reconnu pour des effets hygiéniques sur la peau.
SAVON brun dit Windsor Castle.
SAVON économique, pour faire disparaître les tâches et rugosités de la peau.
SAVON d'alumine, l'agent le plus énergique et en même temps le moins dangereux pour laver la peau.
SAVON du Pierre-ponce que les dames devraient toujours avoir sur leurs tables de toilette.
SAVON d'Amandes.
SAVON Alliance.
SAVON Lis de la Vallée.
SAVON Péroline.
SAVON Spermaceti.
SAVON de Gomme de Genévièvre, recommandé par la Faculté dans les cas de la maladie de la peau.
SAVON de Gruau, pour blanchir assouplir et embellir la peau.

—AUSSI—
POUDRE pour la toilette des dames
POUDRE de violette pour les enfants.
LEGER BROUSSEAU,
7, Rue Buade, Haute-Ville.
Québec, 24 Avril 1868.

MANCHE DE PLUME PATENTÉ
DE
MORSE
COMBINANT LES QUALITÉS DE GRATTOIR, DE
BRUNISSOIR ET SERVANT AUSSI POUR
AIGUISER LES CRAYONS.

W. E. STATIA.
AGENCE. B. P. Boite 947, Montréal, P. Q., ou en
vente chez LEGER BROUSSEAU, QUÉBEC N° 7 Rue Buade.
Cetle invention a été introduite devant le public en novembre 1866 et durant tout ce temps elle a eu le plus grand succès partout où elle a été employée.
Elle a reçu l'approbation justement méritée des professeurs instituteurs, marchands, banquiers, teneurs de livres, avocats, artistes, dames et de tous ceux qui s'en sont servis.

AUSSI
POUR LES
PLUMES DE PLATINES.
Garanties comme ne devant point se corrompre dans aucune encre; elles écrivent aussi facilement que les plumes d'OR et font la durée d'une douzaine de plumes d'acier.

Parfums pour mouchoirs

DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE DE
LUBIN!!
On vient de recevoir à l'établissement de
LEGER BROUSSEAU,
Rue Buade, en face du Presbytère de la Haute-Ville, l'assortiment suivant de parfums pour mouchoirs, et venant de la célèbre manufacture de LUBIN. Cet assortiment est un des plus complets que l'on trouvera à Québec et se compose des essences les plus rares et les plus délicieuses. Il y en a pour tous les goûts. Voici les noms de ces parfums:
JOCKEY CLUB
PATCHAULY
WEST END
BT. DE CAROLINE
MUSK
GERANIUM ROSE
SPRING FLOWERS
KISS ME QUICK
SWEET BRIAR
JASMIN
VIOLETTE
HELIOTROPE
VERBENA
FOND LILLY
GERANIUM
MAGNOLIA
NEW MOWN HAY
ORIENTAL DROPS
SWEET CLOVER
FRANGÉPAIN
MILLE FLEURS
NIGHT BLOOMING CERENS
BRIDAL BOUQUET
WOOD VIOLET
UPPER TEN

A vendre en gros et en détail.
Québec, 28 Août 1868. 601

Le Dr. L. E. Bardy
ANNONCE à ses anciennes pratiques, qu'il est au lieu de bien pour reprendre l'exercice de sa profession, pour celles qui l'honorèrent encore de leur confiance.
Rue Desfontaines N° 53.
Québec, 7 Août 1868.—sm 561

CHAPEAUX POUR DAMES
ET POUR
MESSIEURS.

MANUFACTURÉS PAR
G. J. DUFF.
No. 26 rue Ste. Angèle, Haute-Ville.
CHAPEAUX de toutes espèces pour DAMES et MESSIEURS seront nettoyés, teints et refaits à la dernière mode. Aussi chapeaux de soie, de castor, blancs, marrons, de feutre, de paille, leghorn hair-brail, Panama pour messieurs sont nettoyés et refaits sous le plus court avis.
G. J. DUFF,
26 Rue Ste. Angèle, Haute-Ville.
Québec, 14 Août 1868.—lan. 554

LES PILULES TONIQUES
ET
Anti dyspeptiques
DU
DR. COLBY
SONT un cathartique doux mais efficace et guérissant la dyspepsie et toutes les maladies provenant d'un relâchement de l'estomac du foie et des bowels. Elles constituent le plus grand purgatif du sang que l'on connaisse.
Prix: 25 c. la Boîte contenant 25 pilules enrobées de sucre.

Le liquide de Jacob
CONTRE
LE
RHUMATISME

GUÉRIT le Rhumatisme, la Diptérie, le Mal de Gorge, les Rhumes subits, les Bleasures, les Contusions, les Brûlures, les Engorgements et la Raideur des jointures, le Mal de dents, les Douleurs lancinantes dans le Dos, le Côté, les Jambes ou l'Estomac, les Crampes et l'engourdissement des Jambes, la Diarrhée chronique, les Engorgements, etc.
Seulement 50 c. une grande bouteille.

LE LUSTRE EMPIRE
HUNT
POUR LES
CHEVEUX.

EST le meilleur tonique connu pour les cheveux. Il nettoie efficacement la peau du crâne, empêche les cheveux de tomber ou de devenir gris prématurément.
Prix: 25c. la bouteille.
Pour les articles sus-nommés s'adresser à S. J. Foss & Co., propriétaires, Sherbrooke, Québec, ou à nos Agents—J. R. Bédard & R. McLeod, Québec.
Québec, 20 Janvier 1868.—1 an.

VIN DE MESSE!
VIN DE MESS!

LES CURES de ce diocèse sont respectueusement invitées à venir voir l'assortiment de VINS DE MESSE à notre établissement avant d'aller acheter ailleurs. Ces vins pur leur pureté peuvent certainement soutenir la comparaison avec ceux offerts en vente en cette ville. Comme ces vins sont directement importés, nous pouvons les vendre à meilleur marché que les autres marchands de vins de Québec et nous devons compétition.
Ces vins sont connus, approuvés et recommandés par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.
L. BROUSSEAU.
Québec, 7 Août 1868. 577

Cierges! Cierges!!
On trouvera toujours à la librairie du soussigné des CIERGES pour service funéraire et autres.
Ces cierges sont faits de cire d'abeilles garantie pure et exempte de toutes matières étrangères qui pourraient la falsifier.
L. BROUSSEAU.
Québec, 7 Août 1868. 578

A VENDRE.
UNE jolie maison de campagne, située près du Collège et du Couvent de STE. ANNE LAPOUATIERE, avec caves, hangard, remise, cour vergée, etc.
Les bâtiments sont neuves, peinturées, entièrement enduits de ce ciment durci et d'alun.
Le tout à des conditions faciles.
S'adresser à ce Journal.
Québec, 24 Janvier 1868.—1 an. 435

M. HILAIRE BELAND, qui réside vis-à-vis du presbytère de la POINTE-AUX-TREMBLES, informe le public qu'il tient constamment à la disposition des voyageurs et autres qui débarquent du vapeur traversier, un wagon et une charette avec un bon cheval, pour les transporter, eux et leurs effets dans aucune partie du comté de Portneuf. Conditions très libérales.
Pointe-aux-Trembles, 31 juillet 1868.
Québec, 14 Août 1868. 586

PIEIX.
A VENDRE à la librairie du Courrier du Canada la nouvelle brochure suivante:
ELOGE DE PIE IX
Prononcé à l'Université-Laval le 29 juin 1868, jour de l'inauguration d'un portrait de Sa Sainteté par M. l'abbé M. EDOUARD METHOT, A. M. Recteur de l'Université.
Prix: 30 SOUS.
Québec, 10 Juillet 1868. 580

WHITLOCK'S HORTICULTURAL RECORDE.
(Journal Horticole.)
\$1.50 par an, payables d'avance. 20 CENTS chaque copie séparée.
A ceux qui désirent payer à la fin de l'année \$2, s'ils le demandent le 1er JANVIER 1869.
ADRESSEZ,
The Whitlock-Exposition and Exchange, Co.,
245 Broadway, N. Y.
ANDREW S. FULLER, Editeur.

LE JOURNAL le plus à bon marché qui ait été encore publié sur cette matière et le seul qui donne une liste du prix des arbres. Tiges et plantes dans "Il contient aussi une liste des meilleurs instruments de ferme, de jardin et de ménage, et ses pages sont remplies d'articles des meilleurs écrivains en horticulture et en agriculture. Comme encouragement spécial nous offrons d'envoyer une tige des variétés de fruits suivants à tous ceux qui enverront leur adresse avec \$1.50.
Framboises de Clarke. Framboises sans épines de Davidson. Framboises d'Ellisdale. Gadelles noires Mammoth du Missouri. Gadelles noires Two Kittatiny. Ou, à quiconque enverra 25 centimes de plus, franc de port, nous expédierons
UNE LIVRE DE PATATES HATIVES.
Ces plantes seront soigneusement emballées et transportées par la maille française de port, en automne ou au printemps si cela est praticable.
Québec, 8 Octobre 1868. 643

LIVRES! LIVRES!!

On trouvera à la librairie du COURRIER DU CANADA un assortiment nombreux et varié de livres utiles, entre autres les suivants:

LIVRES RELIGIEUX.
Missa Remains.—Dorés sur tranche, magnifique ment reliés.
Nouveau Testament.—Traduit de la Vulgate en français avec des notes explicatives, morales et dogmatiques, par Mon. C. F. BAILLAGEON, archevêque de Québec.
La Somme Théologique de St. Thomas d'Aquin.—Par DUBOIS, 8 vols.
Dictionnaire de Théologie.—Par BÉGIN, 6 vols.
Les trésors de Corinthe à l'apôtre.—Par BARNIER, 4 vols.
Manuel des Conférences.—Par J. GAUME, 1 vol.
Conférences du Père Ventura, III. vols.
Le guide du Jeune Prêtre, 1 vol.
Le prédicateur paroissial, III vols.
Le guide des pèlerins, 1 vol.
Le vœu et le vœu.—Fénelon, 1 vol.
Pratique du sacrement de mariage, 1 vol.
Le Pasteur des petits Agneaux, 1 vol.
Cérémonial des évêques, 1 vol.
Physiologie catholique.—Par DUBREYNE, 1 vol.
L'enseigne d'un croyant catholique.—Par DUBREYNE, 1 vol.
Géologie et Cosmogonie.—Par DUBREYNE, 1 vol.
L'art d'apprendre en riant des choses fort sérieuses.—Par FOUCHER, séparé de Platon pour causes d'incompatibilité, 1 vol.
Cathédrale du sens commun.—Par l'abbé ROBERT-CURIE, 1 vol.
Histoire de la Rédemption.—Pa. CHASSAGNE & Co.
La femme Chrétienne.—Par le même, 1 vol.
Difficultés de la vie de famille.—Par le même, 1 vol.
Epreuves du Mariage.—Par le même, 1 vol.
Le guide des âmes moribondes, 1 vol.
Introduction aux vérités chrétiennes, 1 vol.
Le Guide des âmes pieuses, 1 vol.
Au ciel on se reconforte, 1 vol.
Deux courts de la pauvreté, 1 vol.
Le grand jour de la vie, 1 vol.
Les missions au Canada, II vols.
A VENDRE CHEZ,
LEGER BROUSSEAU,
7, Rue Buade, Haute-Ville.
Québec, 12 Février 1868.

BIOGRAPHIE DE FEU
MGR. P. F. TURGEON,
ARCHÉVÊQUE DE QUÉBEC,
En vente à la Librairie de
LEGER BROUSSEAU.

SOUVENIR CONSACRÉ à la mémoire vénérée de MGR. P. F. TURGEON, archevêque de Québec et Premier Vicaire de l'Université-Laval.
Cette biographie est accompagnée d'une photographie de l'illustre défunt et de son oraison funèbre.
Prix: 0.5 360
17 Octobre 1867.

SOIREE D'AUTOMNES ou la
FÊTE DES ANCIENS aux gens du monde, par
A. F. M. M. M. M.
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
7, rue Buade, Haute-Ville.

Avis au Commerce.

NOUS engageons vivement les personnes ayant des relations avec L'ARCHEVÊQUE de Québec à la REVUE COMMERCIALE ET MARITIME qui est publiée dans cette ville depuis SIX ANS en paraissant tous les SAMEDIS.
Par la quantité et l'exactitude de ses renseignements ce journal justifie pleinement la faveur dont il jouit auprès du commerce.
L'abonnement est de 18 francs par an pour le Canada. Envoi de spécimen sur demande affranchie. M. LEGER BROUSSEAU se chargera de prendre des abonnements pour ce journal.
Québec, 28 Décembre 1866.

COFFRES DE SURETE
à l'épreuve du feu et des voleurs, enduits d'alun et de ciment dur,
PATENTE DE MARVIN.

GARANTIS LES MEILLEURS DU MONDE.
Le fer n'est jamais corrodé. Ils ne perdent jamais leurs qualités qui les mettent à l'épreuve du feu. Ce sont les seuls coffres de sûreté qui soient enduits de ce ciment durci et d'alun.
Ayez la bonté de demander un catalogue illustré.
MARVIN & Co.
P. Principaux, N° 365, Broadway, New-York.
Magasins N° 621, Chestnut, Philadelphie.
Québec, 27 Février 1867. 127

POELES A KEROSENE ET A GAZ!
BOUILLOIRES POUR LE THÉ ET LE CAFÉ, POTS POUR LA COLLE, POUR L'huile, etc., etc.
Toute la cuisine pour une famille peut se faire avec l'huile de Kérosène ou le gaz, avec moins de trouble, et à meilleur marché qu'avec tout autre combustible.
Chaque article manufacturé par cette compagnie est garanti pour le service pour lequel il est demandé.
Demandez une circulaire.
Discompte Liberal pour le commerce.
LAMPES A KEROSENE DE LA COMPAGNIE HEATH.
P. 206 rue Pearl, N. Y.
Québec, 27 Février 1867. 126

ESSENCE
DE
SALSEPARILLE
Concentrée et préparée à la Vapeur.
LA SALSEPARILLE est une plante qui croit au Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les peuples de l'Amérique ont les premiers découvert ses propriétés, qui sont utilisées dans les ouvrages des plus célèbres médecins, et par tous les naturalistes et les voyageurs. Ce sont les Espagnols qui ont introduit l'usage en Europe.

AVANTAGES DE CETTE PRÉPARATION.
Les préparations de Salseparille ne sont efficaces qu'autant qu'elles sont surchargées des principes de cette racine. Mais le temps et les soins à suivre pour faire les tisanes ordinaires, l'impossibilité de les conserver, leur goût désagréable et les délabrements d'estomac qu'elles causent, par les doses répétées qu'il faut en boire, font généralement adopter l'ESSENCE DE SALSEPARILLE pour se traiter à la maison ou en voyageant, et sans interrompre ses occupations ou ses habitudes. On a donc rendu un service signalé à l'art de guérir, en concentrant sous le plus petit volume possible, le seul principe actif de ce précieux végétal, pour en composer une ESSENCE avec laquelle on a de suite un tisane toute faite. C'est le seul mode de traitement végétal qui ne soit pas confondu avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, avec des robs et mixtures dont la mélasse, le mercure et l'opium font la base, et qui sont dangereux ou horriblement dégoûtants.

SES PROPRIÉTÉS.
L'ESSENCE DE SALSEPARILLE concentrée est le dépuratif par excellence. Elle est généralement préférée aux bains de vapeur, sucs d'herbes, préparations sulfureuses, et à toute espèce de lotions ou frictions; son grand succès et son immense réputation proviennent surtout de sa composition purement végétale et du soin et de la loyauté avec laquelle elle est préparée. Elle guérit radicalement les dartres anciennes, les rhumatismes et la goutte, les affections rachitiques, scorbutiques et scrofuleuses; en un mot toutes les maladies entrecroisées par un virus quelconque, toute acrimie du sang annoncée par des démangeaisons, des chapeaux, cuissons ou picotements, rougeurs à la peau, éruptions sur le corps, clous ou furoncles, pustules ou boutons au visage, sur la langue, dans la bouche, dans la gorge; ajoutez, l'insomnie chronique et forte, rougeur des yeux; teint livide, plombé ou cuivré; irritabilité excessive, humeur noire, mélancolie. C'est également comme puissant dépuratif que cette ESSENCE est employée contre les catarrhes de la vessie, hémorrhoides, laits répandus et toutes les irritations et maladies qui font le désespoir des femmes vers l'âge critique. Son usage habituel entretient le fraîcheur du teint et dispose des végétations, des éruptions et des cautères. On peut affirmer que la médecine possède peu de médicaments qui aient autant de vertu et de célébrité. Sa puissance égale celle de l'iodo dans les croûtes.

MANIÈRE D'EN FAIRE USAGE.
Elle est simple et commode, et n'exige aucune préparation. On prend matin et soir, à une heure au moins du repas, une cuillerée à soupe d'ESSENCE (et deux au moins si la maladie est active ou ancienne) dans un demi verre d'eau froide ou tiède d'orge ou de lait. On donne aux enfants des doses proportionnées à leur âge. Cette ESSENCE n'a pas une saveur désagréable; on peut la sucrer. Elle n'est pas décolorante. Loin de fatiguer l'estomac, elle excite l'appétit, facilite les digestions. Rien ne détermine aux quatre demi-cuillerées à soupe d'ESSENCE dans un verre d'eau fraîche et surtout de Soda-water ou d'eau de seltz. Le régime à suivre pendant le traitement, qui ne doit pas être interrompu dès qu'il est commencé, consiste essentiellement dans la sobriété. On préférera les viandes blanches, les farines, le laitage, les fruits et légumes (cuits surtout). On évitera les épices et salaisons, le vin pur, le café à l'eau. Elle est également efficace en toutes saisons. On peut ajouter à la promptitude du traitement, en prenant tous les huit ou dix jours de l'eau de Séditz, ou tout autre purgatif, si toutefois il n'existe pas d'irritations nerveuses; car alors il faut des calmants intérieurs et de grands bains. Si l'irritation est locale, bains locaux, lotions ou injections (d'eau de guimauve). Recourir aux sangsues et cataplasmes émollients, dans tous les cas d'inflammation ou de douleurs locales violentes, tout en continuant l'usage de l'ESSENCE.

PRIX ET AVIS IMPORTANT.
L'exploitation immense que la PHARMACIE COART fait de son ESSENCE DE SALSEPARILLE en France et à l'étranger, lui permet de la livrer à la fois (quantité convenable pour une maladie simple et récente) vingt-cinq centimes et de la livrer (quantité convenable pour une maladie chronique ou ancienne) un franc. On reprend le flacon vide pour 20 cent. à Paris seulement. Tout dépositaire qui rachèterait les flacons vides ferait soupçonner de la mauvaise foi. Chaque flacon porte sur le bouchon le cachet ci-dessous. Il existe des contrefaçons et imitations grossières de l'ESSENCE de Salseparille de la pharmacie Colbert, dont la réputation a tant excité la cupidité.
Agent-Général pour le Canada: M. LÉON BROUSSEAU, à Québec.
Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris.
Québec, 14 juillet 1865.

LE VERS RONGEUR des
L'ESPOIRS MODERNES, ou le paganisme, dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicaire-général de Noyon, docteur en théologie de l'Université de Navarre, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publiée en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.
Avis public.—A. S. Tessier, N. P.

CONDITIONS
DU
COURRIER DU CANADA
Prix de l'abonnement:
(Invariablement d'avance.)
CANADA:—Un an \$4.00
Trois mois 1.20
Six mois 2.00
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, NOUVELLE-ECOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE, FRANCE:—Un an 50 francs.
Six mois 25
Trois mois 15
Tarif des Annonces.
Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:
Six lignes et au-dessous..... \$60 c
Pour chaque insertion subséquente, 00 12
Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 80c par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes.
Reclames:—20 cents la ligne
Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. E. RENAULT.
Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à LEGER BROUSSEAU, propriétaire, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (France)
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
LEGER BROUSSEAU
ÉDITEUR PROPRIÉTAIRE,
7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère
QUÉBEC